



PRÉFET DE LA SAVOIE

## SITE NATURA 2000 : FR8201773

Auvergne Rhône-Alpes – Département de la Savoie

### **Réseau de zones Humides dans la Combe de Savoie et la basse vallée de l'Isère** renommé "**Réseau de zones humides dans la combe de Savoie et la moyenne vallée de l'Isère**"

Document de consultation pour la modification des périmètres

Ce document vous soumet la modification des périmètres du site Natura 2000 FR8201773 « Réseau de zones humides dans la Combe de Savoie et la basse vallée de l'Isère » renommé « Réseau de zones humides dans la combe de Savoie et la moyenne vallée de l'Isère ».

Cette modification résulte de **l'ajustement des périmètres sur les limites cadastrales.**

L'ajustement des périmètres du site a été concerté au sein de comités de pilotages (COPIL) locaux et a été validé au cours du comité de pilotage plénier du 25 janvier 2005.

Le programme d'actions du document d'objectifs du site, validé par le même COPIL du 25 janvier 2005, est d'ores et déjà mis en œuvre sur le périmètre ajusté.

#### **1- OBJECTIFS DE LA PROCEDURE DE L'AJUSTEMENT DU PERIMETRE :**

Les sites Natura 2000 répondent à des critères spécifiques de rareté et d'intérêt écologique. Fondés sur des expertises scientifiques (*définition de listes d'espèces et d'habitats naturels reconnus d'intérêt européen et réalisation d'inventaires sous l'égide du Muséum national d'histoire naturelle*), les échanges entre les autorités françaises et la Commission Européenne ont conduit à définir progressivement des sites représentatifs de la biodiversité nationale et garants de la préservation de ce patrimoine à l'échelle de l'Europe.

Les périmètres des sites proposés à la Commission Européenne, les plus anciens, manquent de précision (échelle du 1/25 000e voire dans certains cas du 1/50 000e). De fait, une définition plus affinée des périmètres, permettant d'intégrer d'une part l'ensemble des enjeux patrimoniaux identifiés (*et notamment d'intégrer des habitats naturels ou habitats d'espèces situés à la marge du périmètre initial*) et, d'autre part, d'améliorer la cohérence écologique du site est une étape importante menée lors de l'élaboration des documents d'objectifs.

La mise en œuvre des actions du document d'objectifs et des outils de gestion (*Contrats Natura 2000, Charte Natura 2000*) ont rendu l'ajustement des périmètres officiels sur les limites cadastrales indispensable pour répondre aux objectifs suivants :

- **Permettre l'engagement des propriétaires et gestionnaires volontaires au réseau Natura 2000 par la souscription à la Charte Natura 2000 et aux contrats Natura 2000.**

Basée sur le volontariat, la souscription à ces outils contractuels (*Charte Natura 2000, Mesures Agro-environnementales climatiques, Contrats Natura 2000*) constitue le principal moyen d'adhésion des propriétaires et gestionnaires du site à œuvrer en faveur de la biodiversité dans le cadre du dispositif Natura 2000. Ces outils sont aujourd'hui définis mais pouvaient difficilement être appliqués en limite de site. En effet, l'unité de contractualisation de la Charte Natura 2000 et des contrats Natura 2000 non agricoles est la parcelle cadastrale. Quant aux Mesures Agro-Environnementales, l'unité de contractualisation recommandée est la parcelle agricole.

La définition du périmètre réalisé au début des années 2000 n'a pas été menée en prenant en compte les unités de contractualisation précitées. Les limites du site coupaient la majorité des parcelles cadastrales de même que les unités de gestion forestières. ***L'ajustement du périmètre proposé aujourd'hui est établi sur les limites cadastrales. Il respecte également les limites d'unités de gestion forestières.***

Le nom du site a été modifié par erreur, il est proposé de le restaurer. Les zones humides concernées dans ce site sont bien situées dans la moyenne vallée et non la basse vallée de l'Isère qui se situe dans le Valentinois.

## 2- **ZONES, SUPERFICIES et PÉRIMÈTRE CONCERNÉS :**

Le site NATURA 2000 « Réseau de zones humides dans la Combe de Savoie et la moyenne vallée de l'Isère » s'inscrit dans la Combe de Savoie (vallée de l'Isère) et la Cluse de Chambéry qui forment un "Y" entre les massifs des Bauges, de la Chartreuse, et de Nord-Belledonne (Hurtières).

Ce site est relativement étalé en 9 "sous-sites" assez dispersés (extension maximale 33 km) ; l'altitude varie entre 260 m (Les Corniolos, Val Coisin) et 490 m (Gémilly).

À partir de l'orthophotographie (*photographie aérienne*) et des plans cadastraux, une modification du périmètre est proposée en ajustant le périmètre officiel sur les limites cadastrales et les limites bien matérialisées sur le terrain.



Vallée de l'Isère – Vue depuis Miolans

***Les adaptations proposées aboutissent à une extension de la surface du site Natura 2000, portant la superficie du site à 837,71 ha (voir cartes jointes).***

Réseau de zones humides dans la Combe de Savoie et la moyenne vallée de l'Isère FR8201773 - (Région Auvergne - Rhône-Alpes, département de la Savoie)		
	Surface périmètre ministériel (Ha)	Surface périmètre proposé (Ha)
Marais des Noux (Challes les Eaux)	20,5	21,03
Lac des pères (Apremont et Myans)	2,75	4,82
Les Corniolos (Les Marches)	83,55	85,87
Val Coisin (Sté Hélène du Lac, Les Mollettes, St Pierre de Soucy, Coise St Jean Pied Gauthier)	223,04	226,6
Îles de Planaise/Betaz-Sagne (Planaise)	74,16	89,21
Mare de Montchabot (Villard d'Héry)	6,02	7,72
Étang de Châteauneuf (Châteauneuf)	7,56	9,54
La Bialle et les bassins Mollard (Fréterive, Aiton, Chamousset, St Pierre d'Albigny, Châteauneuf)	376,1	392,92
Bois des Bassins (Chamousset)	16,34	15,66
Marais de Gémilly (Mercury)	9,48	10,12
<b>Total</b>	<b>793,68</b>	<b>837,71</b>

### 3- HABITATS ET ESPÈCES – RAPPEL :

Ce réseau a une importance considérable pour la conservation des amphibiens et de toutes les espèces animales et végétales liées aux différents milieux humides.

Certaines zones bénéficient de mesures réglementaires de protection (arrêté de protection de biotope).

Le réseau comprend des zones humides alluviales (bord de l'Isère), des prairies humides, des tourbières (aval de la Bialle), des cours d'eau et plans d'eau (lacs de Sainte Hélène et des Pères).









Les tableaux suivants présentent les habitats d'intérêt communautaire ainsi que les espèces inscrites en annexe II de la directive Habitat Faune Flore. La liste, loin d'être exhaustive, privilégie les espèces et habitats, dont la représentativité sur le site et les menaces sont clairement identifiées, porteurs d'enjeux forts.



**6 habitats naturels** d'intérêt communautaire sont présents sur le site proposé, dont 2 sont d'intérêt communautaire prioritaire (indiqués \*).

- Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	91E0*
- Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Carex davallianae</i>	7210*
- Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )	6410
- Tourbières basses alcalines	7230
- Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	3240
- Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	3260

- **L'aulnaie-frênaie**, habitat d'intérêt prioritaire représente 29 % de la surface du site. Il peut paraître commun à l'échelle locale (La Bialle, Planaise et le Val Coisin). Toutefois il faut rappeler que c'est à l'échelle de l'Europe que ce milieu a été jugé rare, d'autre part il subit plusieurs facteurs pouvant justifier sa protection :
  - abaissement général de la nappe phréatique,
  - peupleraie.
  -
- **Les tourbières**, milieux beaucoup plus rares, sont à conserver de manière prioritaire en Combe de Savoie où ils ne sont représentés qu'aux Grandes Glières à l'aval du sous-site de la Bialle.
- **Les prairies humides** constituent les habitats les plus riches en espèces rares, et abritent plusieurs espèces prioritaires (orchidée, papillons). On les trouve dans presque tous les sites de S12.
- **Les cours d'eau** : la Bialle, ancien bras de l'Isère avant son endiguement, recueille les eaux à la fois phréatiques et du versant des Bauges. La présence d'une abondante végétation flottante (renoncules et callitriches) qualifie cet habitat comme d'intérêt communautaire.  
Le Coisin et le Coisetan, rectifiés dans les années 70-80 pour le drainage, ont fait l'objet d'un travail de renaturation ces dernières années.

10 espèces d'intérêt communautaire ont été recensées lors des différents inventaires :

Illustration	Nom vernaculaire	Code Natura 2000	Commentaires
	Liparis de Loesel	1903	Présente dans un seul site, sa conservation dépend de trois facteurs : - poursuite de la fauche ou du pâturage tardifs - conservation des conditions hydriques actuelles - absence totale d'intrant organique ou minéral
	Blageon	6147	Cyprinidé d'eaux vives également dépendant de cours d'eau de qualité ; sa répartition limitée au bassin rhodanien en fait une espèce "endémique" donc sensible à ce titre.
	Chabot	1163	Ses besoins rappellent ceux de la truite en matière de qualité d'eau et des lits, avec de plus une vulnérabilité supplémentaire vis-à-vis des obstacles (poisson peu agile).
	Écrevisse à pieds blancs	1092	Signalée dans un seul site mais susceptible de faire l'objet de réintroductions à long terme, une fois que la qualité de l'eau et du lit le permettront.
	Cuivré des marais	1060	Signalé dans deux sous-sites, sa conservation dépend de la poursuite d'une fauche régulière mais tardive, préservant des refuges et un niveau d'eau élevé dans le sol.
	Agrion de mercure	1044	Petite libellule des circulations phréatiques bien végétalisées, dont la conservation exige des précautions à prendre sur les ruisselets voire les fossés de drainage encore propres.
	Cordulie à corps fin	1041	Espèce se reproduisant dans des eaux bien oxygénées, elle est sans doute rare et peut-être même disparue en tant que reproductrice du Val Coisin (mention ancienne).
	Castor d'Europe	1337	Rongeur en voie de retour en Combe de Savoie, pour l'instant limité à l'Isère mais avec des perspectives le long de la Bialle et du Coisetan.

	<p>Sonneur à ventre jaune</p>	<p>1193</p>	<p>Petit crapaud vivant dans les ornières ou petites mares d'eau même temporaires, souvent dans les forêts humides et bords de rivières.</p>
	<p>Lamproie de Planer</p>	<p>1096</p>	<p>Ce poisson cartilagineux (cyclostome) est sensible à la pollution et au curage des sédiments fins des cours d'eau où il vit.</p>

Ces données proviennent du document d'objectifs qui est en cours de révision actuellement.